

# Résumé du rapport final

Le projet « développement de jalk.ch » a permis d'opérer une refonte intégrale de la plateforme en ligne consacrée à la protection des mineurs lors de la vente (jalk.ch), de la moderniser et de l'élargir au tabac. L'objectif consistait à soutenir le personnel de vente dans la gastronomie, dans le commerce de détail et dans le secteur de l'événementiel en lui proposant des formations sur l'application des prescriptions légales en matière de vente de tabac et d'alcool. Ces formations devaient être facilement accessibles et pouvoir être suivies sans contrainte de temps ni de lieu. C'est ainsi qu'est née la nouvelle plateforme de cours age-check.ch, qui propose des cours sur la protection de la jeunesse lors de la vente d'alcool, de tabac et de produits à base de nicotine. Ces cours, disponibles en six langues, connaissent une fréquentation élevée et sont évalués très positivement par les utilisateurs.

Une enquête réalisée en 2021 montrait déjà le souhait d'élargir l'offre existante au tabac. Un avant-projet a ainsi été mené à cette fin en 2022. Le projet principal a ensuite été officiellement lancé le 30 mars 2023. Les contenus techniques et pédagogiques des cours consacrés à l'alcool ont été remaniés en 2023 en collaboration avec des professionnels des addictions et de la formation.

En parallèle, le site Internet a subi une refonte technique. Les avis reçus début 2024, notamment de GastroSuisse, du groupe de projet et de pilotage et d'autres partenaires ont permis de tester et d'optimiser en détail le site et les contenus des cours. La décision de restructurer entièrement la plateforme (plutôt que se contenter de la remanier) a permis d'assurer son évolutivité à long terme pour adapter le site aux besoins.

La nouvelle plateforme age-check.ch a été activée le 1<sup>er</sup> juin 2024 avec le cours révisé sur l'alcool (en six langues) et l'ancien site jalk.ch a été redirigé vers la nouvelle plateforme. Le cours sur le tabac a suivi le 1<sup>er</sup> octobre 2024, de même qu'une formation combinée sur l'alcool et le tabac, le tout en six langues.

Les cours durent de 20 à 30 minutes, sont gratuits et correspondent aux dernières connaissances en formation des adultes. Ils transmettent les bases juridiques, permettent d'agir en toute confiance et apportent des connaissances pratiques. Les participants peuvent suivre ces formations avec ou sans inscription. Les points de vente ont la possibilité d'inviter des collaborateurs précis via un outil dédié et de gérer les cours suivis. Une fois le test réussi, les participants reçoivent un certificat.

La communication publique a eu lieu en 2024 sous forme de lettres d'information, de contributions sur les réseaux sociaux, de dépliants et d'un communiqué de presse.

Dans l'ensemble, le projet fournit une contribution importante pour réduire la vente et la consommation à risque, et ainsi protéger les jeunes. Le nouveau site Internet répond aux standards d'un portail moderne d'apprentissage en ligne. Il permet de créer, de compléter ou d'étoffer les modules d'apprentissage en fonction des besoins. Cette offre commune pour les produits du tabac et les boissons alcooliques répond aux besoins de la pratique et aux souhaits des services cantonaux de protection de la jeunesse.